Informations de base

1998/0840(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord EEE: modification de l'annexe XI (télécommunications) **Subject** 3.30.03 Télécommunications, transmission de données, téléphonie 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	2153	1998-12-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/10/1998	Publication de la proposition législative	SEC(1998)1720	Résumé
20/12/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
11/01/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/01/1999	Vote en commission		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0840(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation

Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 000 Traité CE (avant Amsterdam) E 098
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/10577

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0062/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0014-0025	09/02/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	SEC(1998)1720	22/10/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

NON PUBLIE

Accord EEE: modification de l'annexe XI (télécommunications)

1998/0840(CNS) - 09/02/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé le projet de décision du comité mixte de l'EEE modifiant l'annexe XI de l'accord EEE sur les services de télécommunications (procédure sans rapport).

Accord EEE: modification de l'annexe XI (télécommunications)

1998/0840(CNS) - 22/10/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : le projet de décision du comité mixte de l'EEE vise à modifier l'annexe XI (services de télécommunications) de l'accord sur l'EEE.
CONTENU : afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques requises, le comité mixte de l'EEE doit intégrer toute la législation communautaire pertinente à l'accord sur l'EEE dès que possible après son adoption. Le comité mixte de l'EEE devrait à cette fin adopter la décision 97/13/CE du Parlement européen et du Conseil relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des

services de télécommunications et modifier en conséquence l'annexe XI de l'accord sur l'EEE traitant de ce domaine. A noter que la proposition prévoit une adaptation de la législation communautaire en vigueur aux termes de laquelle le Liechtenstein serait autorisé à subordonner la délivrance de licences individuelles à un certain nombre de modalités particulières liées à l'exiguïté du réseau et à la nécessité de remplacer l'accord de monopole conclu avec la Suisse. Afin d'assurer la convergence dans l'application du régime d'un pays tiers, la Commuanuté s'engage à échanger des informations et à tenir des consultations à ce sujet avec les Etats de l'EEE-AELE ainsi qu'à oeuvrer en vue de l'obtention de l'égalité de traitement pour les organisations de ces Etats dans ses négociations avec un pays tiers.